

Soixante ans après :
les objectifs de l'Organisation
des Nations Unies
à l'orée du nouveau millénaire



2005

Sergei Ordzhonikidze
Directeur général

2005

60 ans après :
*les objectifs de l'Organisation
des Nations Unies
à l'orée du nouveau millénaire*

Sergei Ordzhonikidze
Directeur général



 *Charte* 
DES NATIONS UNIES

Préambule de la Charte des Nations Unies,
signée à San Francisco le 26 juin 1945



Nous, peuples des Nations Unies,

RÉSOLUS **À PRÉSERVER** les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, **À PROCLAMER À NOUVEAU NOTRE FOI** dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, **À CRÉER LES CONDITIONS** nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, **À FAVORISER** le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, ET À CES FINS **À PRATIQUER LA TOLÉRANCE**, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, **À UNIR NOS FORCES** pour maintenir la paix et la sécurité internationales, **À ACCEPTER** des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, **À RECOURIR AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES** pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples, AVONS DECIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS  En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.



Table des matières

	Page
Soixante ans après : les objectifs de l'Organisation des Nations Unies à l'orée du nouveau millénaire	9
I. Coopération multilatérale pour relever les défis communs	15
Soutenir les efforts du Secrétaire général	15
Collaborer au sein de la famille des Nations Unies	16
Faciliter les efforts de la communauté diplomatique	18
Renforcer l'état de droit	19
S'atteler aux questions du désarmement et de la non-prolifération	20
II. Des partenariats constructifs au service d'une vision commune	23
Entretenir des relations avec le pays hôte	23
Coopérer avec les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales	24
Dialoguer avec les centres de recherche et les milieux universitaires	26
Coopérer avec les organisations non gouvernementales	28

	Page
III. Faciliter les négociations au service de la paix	31
Un centre de conférence mondial	31
Faciliter le dialogue et la compréhension par le biais du multilinguisme	33
Assurer le service des réunions à l'ère de l'information	35
Partager notre savoir-faire	36
Préparer la documentation du futur	36
IV. Communiquer avec le public et collaborer avec les médias	39
Nouer des liens avec les médias	39
Réagir aux catastrophes mondiales	41
Informers le public	42
Le site Web de l'ONUG	43
V. Un centre de connaissance et de recherche	45
La mémoire de l'institution	46
Favoriser la compréhension par la connaissance	46
Collaborer avec d'autres bibliothèques dans un environnement numérique	48
Diversité culturelle	49

	Page
VI. Obtenir une efficacité et une responsabilisation maximales dans la gestion	53
Rechercher l'efficacité par la fourniture de services communs dans l'intérêt de tous	53
Doter un personnel diversifié des compétences requises	55
Renforcer la sécurité	56
Communiquer de façon efficace et rationnelle avec les outils d'information appropriés	57
Rationaliser la gestion financière	57
 Mettre en œuvre nos promesses pour parer aux menaces et relever les défis de notre temps	 59



60 ans après : les objectifs de l'Organisation des Nations Unies à l'orée du nouveau millénaire



*I*l y a 60 ans, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies s'étaient engagés à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Les valeurs et les principes de la Charte des Nations Unies restent aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945. Pendant soixante années, l'Organisation s'est efforcée de tenir ces promesses et, grâce à notre action collective, nous avons beaucoup accompli. Notre Organisation a évolué sous la férule de ses États Membres, conformément aux mandats qu'ils lui ont confiés, et en tant qu'institution à leur service.

Les menaces et défis inhérents au terrorisme, aux conflits violents, à l'extrême pauvreté, aux violations des droits de l'homme, aux maladies transmissibles, aux catastrophes naturelles, à la détérioration de l'environnement et à l'inégalité entre les sexes, pour ne mentionner que ceux-là, deviennent de plus en plus complexes, ils ne connaissent pas de frontière et nous concernent tous. L'Organisation des Nations Unies réunit aujourd'hui 191 pays et les orientations qu'ils fixent sont essentielles pour atteindre nos objectifs. Ce qu'accomplit l'Organisation n'est que le résultat des engagements et des efforts de tous les partenaires au sein du système des Nations Unies – gouvernements, société civile [organisations non gouvernementales (ONG) comprises], et secteur privé – ainsi que l'expression de la détermination des citoyens du monde. Le soixantième anniversaire de l'Organisation est l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis et de réfléchir aux défis et aux possibilités qui se profilent à l'horizon et à la meilleure manière d'y faire face.

Le Sommet mondial de 2005, tenu à New York du 14 au 16 septembre de la même année, qui a constitué le plus vaste rassemblement de dirigeants du monde pour un événement de ce type, a été une occasion historique de réaffirmer nos engagements et de prendre des mesures concrètes pour affronter les menaces et relever les défis de notre époque. Le rapport du Secrétaire général, intitulé *Vers une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme*, a donné le ton des travaux du Sommet, indiquant les domaines dans lesquels une action était vitale et possible au cours des prochains mois. Comme le souligne le rapport, « il n'y a pas de développement sans sécurité ; il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés », dès lors qu'il s'agit là de trois domaines interdépendants qui se renforcent mutuellement. Au cours du Sommet, les dirigeants du monde ont partagé cette façon de voir et reconnu que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme étaient indissociables et devaient donc être abordés conjointement. Les conclusions qu'ils ont adoptées à l'issue du Sommet mondial de 2005 mettent en évidence les défis communs, notre responsabilité collective et les occasions que nous pourrions saisir ensemble.

Les États Membres ont pu mesurer les progrès que nous avons accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire il y a cinq ans, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) œuvre, en collaboration avec la grande famille des Nations Unies, pour soutenir les efforts déployés en vue de parvenir à l'accomplissement des huit objectifs fixés. Un des principaux progrès réalisés réside dans l'engagement vigoureux de tous les gouvernements, aussi bien ceux des pays développés que ceux des pays en développement, qui ont réaffirmé leur ferme volonté d'atteindre d'ici à 2015 ces objectifs.

Les États Membres ont constaté qu'il fallait renforcer l'efficacité du Conseil économique et social en tant que principal organe responsable de la coordination des questions relatives au développement économique et social et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, entre autres.

Des progrès ont également été accomplis dans la lutte contre le terrorisme international puisque les États Membres se sont mis d'accord pour la première fois pour condamner « le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales », jetant ainsi de solides bases pour la poursuite des travaux en vue de l'élaboration d'une convention générale contre le terrorisme. Dans ce contexte, l'adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire représente un grand pas en avant.

Conscients de la nécessité de renforcer notre capacité d'aider les pays qui émergent d'un conflit à instaurer une paix durable, les États Membres ont décidé de créer une commission de consolidation de la paix. Ce nouvel organe consultatif intergouvernemental réunira diverses parties qui auront pour tâche de coordonner au niveau international l'assistance aux pays au cours de leur transition de la guerre à la paix, notamment dans les domaines de la sécurité, du développement et des aspects relatifs aux droits de l'homme, des processus de relèvement et de reconstruction au lendemain d'un conflit.

Un autre progrès accompli a consisté dans l'acceptation par tous les gouvernements de « la responsabilité de protéger », une responsabilité internationale collective de prendre en temps voulu des mesures collectives déterminantes, par le biais du Conseil de sécurité, afin de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité.

D'importantes décisions ont également été prises dans le domaine des droits de l'homme pour promouvoir la démocratie et l'état de droit, les dirigeants du monde étant convenus de remplacer l'actuelle Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme. En outre, les États Membres se sont déclarés favorables au Fonds pour la démocratie qui a été constitué au début de l'année pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de consacrer davantage de moyens au renforcement des institutions démocratiques et à la facilitation d'une gouvernance démocratique dans les démocraties nouvelles ou rétablies, l'objectif étant de promouvoir la démocratie à travers le monde.

L'année écoulée a été marquée à l'échelle mondiale par des catastrophes naturelles sans précédent qui ont entraîné des pertes en vies humaines et de moyens de subsistance et un coût énorme sur le plan du développement. À la fin de 2004, le tsunami, dont les effets persistent encore aujourd'hui, a détruit des milliers de vies humaines dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. En 2005, les ouragans Stan en Amérique centrale, Wilma aux Caraïbes et Katrina dans le Sud des États Unis et un tremblement de terre au Pakistan ont fait des dizaines de milliers de victimes et ont touché des millions de personnes; les conséquences humanitaires et économiques de ces catastrophes continueront de se faire sentir pendant des années. Force est donc de travailler ensemble pour faire en sorte que les nations soient plus résistantes aux catastrophes naturelles et pour renforcer, à cet effet, les moyens dont dispose la communauté internationale. Au cours du Sommet mondial de 2005, les États Membres sont convenus d'accroître les ressources du Fonds central autorenouvelable d'urgence, ce qui permettra aux organismes des Nations Unies de disposer de fonds garantis dans les trois à quatre jours qui suivent le début d'une situation d'urgence et sans avoir à attendre la réaction des donateurs à des appels spontanés.

Un des objectifs centraux du Sommet mondial était de renforcer l'Organisation des Nations Unies et de faire en sorte qu'elle soit tout à fait adaptée aux conditions du XXI^e siècle et évolue au diapason de notre époque. Aussi relèvera-t-on la décision de revoir tous les mandats qui datent de plus de cinq ans ainsi que l'accord visant à renforcer les moyens de surveillance de l'Organisation et à revoir les règles concernant le budget et les ressources humaines.

Il est vrai que, s'agissant d'assurer un engagement réel en faveur d'un désarmement et d'une non-prolifération nucléaire indispensables si l'on veut instaurer une sécurité durable à l'échelle mondiale, les résultats du Sommet mondial n'ont pas été à la hauteur des attentes et des espoirs. Les armes de destruction massive, en particulier la possibilité qu'elles tombent entre les mains de terroristes, continuent de représenter une grave menace pour notre sécurité collective. Le fait qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord à

ce sujet lors du Sommet met encore plus en évidence la nécessité de trouver un terrain d'entente dans ce domaine. Il n'a pas non plus été possible de prendre une décision au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, encore que les États Membres soient convenus de continuer à s'efforcer d'aboutir à un accord sur cette question cruciale.

Centre de dialogue international pour la paix et le développement, l'ONUG n'a pas cessé tout au long de l'année de contribuer aux efforts généraux de l'Organisation et de les appuyer. Il joue déjà dûment son rôle pour ce qui est de donner suite au document final du Sommet mondial de 2005, et continue de mettre en œuvre le programme de réforme en cours du Secrétaire général. Tout au long de l'année écoulée, l'Office a aussi joué un rôle de premier plan dans les activités organisées à l'occasion du soixantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Ces activités, qui se sont étalées sur une période de quatre mois, ont consisté en des séminaires, des conférences, des expositions, des concerts et une journée portes ouvertes au Palais des Nations, toutes organisées avec la participation active des missions permanentes, des autorités du pays hôte et divers autres partenaires.

Le présent rapport annuel vise à donner un aperçu des actions menées par l'ONUG en 2005 pour atteindre, de concert avec les États Membres et d'autres partenaires, les objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix, du développement et des droits de l'homme.



Sergei Ordzhonikidze,
Secrétaire général adjoint et Directeur
de l'Office des Nations Unies à Genève



I. Coopération multilatérale pour relever les défis communs

Les menaces et les défis du XXI^e siècle sont intimement liés. Ils nécessitent une action concertée, collective et globale. Comme ils nous concernent tous, y faire face est une responsabilité commune. Un multilatéralisme efficace dépend par conséquent d'un échange continu et d'une communication directe entre toutes les parties prenantes. À cet égard, l'ONUG continue de travailler avec les représentants politiques de haut niveau qui viennent à Genève pour prendre part aux discussions internationales, procéder à un échange de vues, définir des priorités et formuler des stratégies pour relever les défis intimement liés qui caractérisent notre époque.

Soutenir les efforts du Secrétaire général

Dans le cadre de ses efforts pour faciliter la coopération multilatérale, l'ONUG a fourni des services pour plusieurs négociations internationales importantes, ainsi que pour la préparation des cinq visites effectuées en Suisse par le Secrétaire général entre décembre 2004 et octobre 2005, à savoir : i) du 11 au 13 mars 2005, à l'occasion de son voyage en Israël; ii) du 6 au 10 avril 2005, aux fins notamment de s'adresser à la Commission des droits de l'homme et de présider la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, au Mont-Pèlerin; iii) du 10 au 12 mai 2005, pour prendre part à une réunion de la Commission mixte Cameroun-Nigeria, à laquelle ont participé le Président Paul Biya (Cameroun) et le Président Olusegun Obasanjo (Nigeria), et qui a été organisée à l'invitation du Secrétaire général afin d'examiner l'état d'avancement du processus de démarcation frontalière et les pas franchis dans l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 relatif à la frontière terrestre et maritime entre les deux pays; iv) du 6 au 11 octobre 2005, visite durant laquelle le Secrétaire général s'est adressé au Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a rencontré à Berne le Président de la Confédération helvétique, M. Samuel Schmid, et a pris part au Colloque sur le financement par les capitaux privés des micro- et petites entreprises, organisé par le Centre d'études appliquées en négociations internationales [Centre for Applied Studies in International Negotiations (CASIN)], et la Fondation Genève place financière dans le contexte des activités menées dans cette ville à l'occasion

du soixantième anniversaire de l'ONU; et v) le 26 octobre 2005, pour faire une déclaration à l'occasion de la réunion ministérielle des pays donateurs pour venir en aide aux populations touchées par le séisme en Asie du Sud.

En sa qualité de représentant du Secrétaire général et pour appuyer les efforts de ce dernier, le Directeur général de l'Office a rencontré de nombreuses personnalités venues à Genève pour un échange de vues et pour promouvoir les priorités de l'Organisation. Il a aussi apporté son appui au Secrétaire général, en tant que membre de sa délégation, lors de plusieurs missions politiques, prenant part, notamment, en qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement (CD), au Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité, organisé par le Club de Madrid du 8 au 11 mars 2005, durant lequel le Secrétaire général a présenté une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. En marge du Sommet, le Directeur général a également pris part à un groupe de discussion sur les moyens d'arrêter la propagation des armes de destruction massive. Il a, d'autre part, contribué à promouvoir les objectifs de l'ONU en qualité de représentant du Secrétaire général, lors de plusieurs rencontres internationales, notamment la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de la Palestine (Genève, 8 et 9 mars 2005), l'inauguration du pontificat de Sa Sainteté Benoît XVI (Rome, 24 avril 2005), le neuvième Forum économique international de Saint-Pétersbourg (Saint-Pétersbourg, 13-17 juin 2005), la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient (Paris, 12 et 13 juillet 2005), la cérémonie d'entrée en fonctions officielle du Président de la République du Kirghizstan, M. Kurmanbek Bakiyev (Bichkek, 14 août 2005), et la célébration du cinquantième anniversaire de l'adhésion de la Finlande à l'Organisation des Nations Unies (Helsinki, 14 décembre 2005).

Collaborer au sein de la famille des Nations Unies

L'échange d'informations, la coopération et la coordination à tous les niveaux sur les sujets d'intérêt commun – au sein du Secrétariat et dans toute la famille des Nations Unies – revêtent une importance primordiale pour une politique de développement efficace et une exécution rapide. En participant aux réunions hebdomadaires du Conseil de direction, importante instance d'orientation intersectorielle qui regroupe tous les chefs de département du Secrétariat, ainsi que des bureaux, des fonds et des programmes des Nations Unies, le Directeur général contribue à un échange crucial d'informations et de données d'expérience entre les plus hauts responsables de l'Organisation. Il prend part également aux discussions du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, qui fait office de mécanisme central de facilitation de la planification des politiques, de la prise de décisions et de la gestion dans ce domaine central de l'action de l'Office.

En 2005, l'ONUG a renforcé sa coopération de longue date avec les organismes, programmes et fonds des Nations Unies grâce à des réunions et à des échanges d'informations réguliers, notamment dans le cadre des efforts à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de réforme de l'Organisation établi par le Secrétaire général. L'Office continue de participer aux réunions des conseils exécutifs et des conseils d'administration et entretient des contacts réguliers avec divers organes interinstitutions de l'ONU ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales ayant leur siège à Genève de façon à contribuer à une coopération interorganisations efficace et à promouvoir les objectifs de l'ONU. Au cours de l'année écoulée, l'ONUG a participé à plusieurs réunions et conférences : dont la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé, qui a adopté le Règlement sanitaire international et parachevé le Plan d'action pour l'éradication de la poliomyélite ; à la session annuelle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ; à la cinquante-septième session du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au cours de laquelle ont été évalués les paramètres relatifs aux changements climatiques mondiaux ; à la quarantième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui a été l'occasion de mettre à jour le mécanisme de financement pour les brevets et les droits d'auteur internationaux ; à la session annuelle du Conseil d'administration de l'Union postale universelle (UPU), au cours de laquelle ont été évalués les effets du commerce électronique sur le système postal mondial ; à la quatre-vingt-neuvième session extraordinaire du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui a mis en lumière la nécessité de définir le statut des personnes déplacées dans leur propre pays dans la perspective des migrations et des mouvements de réfugiés actuels ; et à la quatre-vingt-treizième Conférence internationale du Travail, qui a souligné qu'il fallait poursuivre l'exécution d'un plan d'action de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en faveur de l'emploi des jeunes conformément aux objectifs du Réseau pour l'emploi des jeunes créé par le Secrétaire général, réseau qui devrait être étendu aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés. L'ONUG était également représenté au cycle de discussions de Doha conduites par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, préalables à la Conférence ministérielle de Hong Kong, et a participé en qualité d'observateur à de nombreuses réunions de groupes de travail consacrées à l'adhésion d'États membres allant de l'Algérie au Yémen. L'ONUG a également contribué à divers titres, sur le plan politique et au niveau de l'organisation, à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'aux réunions de Genève et de Tunis de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et aux réunions de ses comités préparatoires.

Faciliter les efforts de la communauté diplomatique

Une étroite coopération avec la communauté diplomatique étant une priorité de l'ONUG, le dialogue permet d'assurer une collaboration plus efficace et une meilleure communication et fait partie des efforts continus déployés pour offrir des conditions de travail optimales à la communauté diplomatique et renforcer le processus multilatéral.

Dans le cadre des efforts en cours de l'ONUG pour appuyer et faciliter le travail de la communauté diplomatique à Genève, le Directeur général a poursuivi les entretiens informels qu'il a régulièrement avec les ambassadeurs des groupes régionaux à Genève – États d'Asie, États d'Afrique, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes, États d'Europe occidentale et autres États – sur les sujets d'intérêt commun. Les réunions ont porté sur plusieurs questions : Sommet mondial de 2005, sécurité des représentants diplomatiques, du personnel et des visiteurs au Palais des Nations, programme d'activités culturelles de l'ONUG, activités entrant dans le cadre de la célébration du soixantième anniversaire de l'ONU et d'autres sujets de préoccupation spécifiques à chaque groupe. Les consultations, qui constituent un cadre supplémentaire d'échange d'informations et de vues entre l'Office et la communauté diplomatique sont très appréciées par les États Membres qui se sont félicités de l'appui et de l'assistance donnés par l'ONUG.

En fournissant une assistance à la communauté diplomatique, aux autorités du pays hôte, aux organismes des Nations Unies et à d'autres organismes extérieurs au système des Nations Unies, l'ONUG joue un rôle central dans le renforcement du processus de coopération et de compréhension internationales sur la scène diplomatique de Genève et dans le bon fonctionnement de tous les aspects de la diplomatie multilatérale. L'ONUG facilite en outre la participation de visiteurs de haut niveau, tels que les chefs d'État et de gouvernement et les ministres des affaires étrangères, notamment aux débats de haut niveau de la Commission des droits de l'homme et de la Conférence du désarmement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OIT font, elles aussi, régulièrement appel à l'assistance et aux services spécialisés de l'ONUG durant leurs conférences respectives au Palais des Nations. En 2005, l'Office a continuellement fourni une assistance et des conseils, sur les questions de protocole, entre autres, aux missions permanentes des États Membres à Genève, actuellement au nombre de 158, avec l'ouverture depuis janvier 2005 de la Mission permanente de la République du Tchad, ainsi qu'au pays hôte et aux entités du système des Nations Unies. L'Office a également fourni son assistance lors de la visite à Genève, du 19 au 23 novembre 2005, du Président de l'Assemblée générale, M. Jan Eliasson, qui a eu des consultations avec différents membres de la communauté internationale.

Visites de haut niveau à l'ONUG-2005

Personnalités	Nombre de visites
Secrétaire général	5
Présidents, vice-présidents et chefs d'État	10
Premiers ministres et vice-premiers ministres	4
Ministres des affaires étrangères	77
Ministres et secrétaires d'État	39
Autres dignitaires	21
Nombre total de visites en 2005	156

Renforcer l'état de droit

L'un des principes fondateurs de l'ONU est d'instaurer des conditions de nature à assurer la justice et le respect des engagements qui découlent des instruments internationaux et des autres sources de droit international. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, la Déclaration du Millénaire a réaffirmé l'attachement de toutes les nations à l'état de droit en tant que cadre essentiel pour promouvoir la sécurité et la prospérité de l'humanité. Le Sommet mondial de 2005 a permis d'accomplir d'importants progrès en ce qui concerne la « responsabilité de protéger ». Pour la première fois, tous les États Membres des Nations Unies ont accepté clairement leur responsabilité collective de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité. L'ONUG poursuit ses efforts à l'appui de l'action que mène le Secrétaire général pour renforcer l'état de droit. Son apport consiste notamment à appeler l'attention sur cette question critique par le biais de sa collaboration avec les organisations régionales ainsi que les milieux de la recherche et les universitaires à Genève. En outre, l'ONUG soutient les efforts dans ce domaine en fournissant un appui administratif à la Commission du droit international (CDI), qui a tenu ses sessions en mai-juin et juillet-août 2005 au Palais des Nations. La Commission a progressé dans son analyse de thèmes fondamentaux du droit public international, notamment les actes unilatéraux, la protection diplomatique, la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites en droit international, la fragmentation du droit international, les actes unilatéraux des États, les réserves aux instruments internationaux, les ressources naturelles partagées et la responsabilité des organisations internationales.

En marge de la réunion de la CDI, l'ONUG a organisé et encadré la quarante et unième session du Séminaire de droit international. Vingt-quatre jeunes diplomates et universitaires spécialistes de droit international public ont été choisis avec soin pour y participer. Ceux qui étaient originaires de pays en développement ont bénéficié de bourses couvrant leurs frais de voyage et/ou de séjour à Genève. D'une durée de trois semaines, le Séminaire comprenait

des conférences prononcées par des membres de la Commission, qui participent à des groupes de travail chargés de questions revêtant un intérêt particulier pour la Commission. Les participants en ont aussi suivi les délibérations. Le Directeur général a coprésidé avec le Président de la Commission la cérémonie de clôture du Séminaire.

S'atteler aux questions du désarmement et de la non-prolifération

Le désarmement et la non-prolifération demeurent, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, indispensables pour instaurer un climat de sécurité propice au développement humain. L'ONUG, dans ce domaine, continue d'être une importante tribune de la diplomatie internationale. Il est le siège de la Conférence du désarmement – qui est le seul organe de négociation multilatérale en matière de désarmement – et accueille de nombreuses conférences sur la question. Le Directeur général assume aussi les fonctions de secrétaire général de la Conférence et de représentant personnel du Secrétaire général à la Conférence.

Le Sommet mondial de 2005 a offert aux pays une occasion idéale de réfléchir à la manière de renforcer notre système de sécurité collective. Toutefois, le mal qu'ont eu les États à trouver un terrain d'entente en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération n'a fait que montrer combien il était urgent de s'atteler à ces questions. Face aux défis et aux menaces de notre époque, l'ONUG continuera d'apporter son appui et son assistance à la Conférence du désarmement.

Au cours de l'année, la Conférence du désarmement a continué de pâtir de l'absence prolongée d'accord sur un programme de travail, une situation qui dure depuis presque 10 années et qui empêche cette instance de s'engager activement dans des négociations sur des questions aussi importantes que celles de l'arrêt de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, de la prévention de la guerre nucléaire, ainsi que sur toutes les questions connexes telles que celles de la prévention de la course aux armements dans l'espace et de l'adoption d'arrangements internationaux efficaces pour protéger les États non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace de l'emploi de cette arme. On avait espéré qu'en 2005 la Conférence pourrait tirer parti de l'élan généré par d'autres manifestations organisées la même année comme la Conférence des États parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et le Sommet mondial de 2005. Ces deux rencontres ont toutefois souffert, semble-t-il, de l'absence persistante de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

L'incapacité de faire face à une prolifération à grande échelle des armes de destruction massive et de matériels connexes accroît le risque de leur utilisation par des États ainsi que de leur acquisition et de leur emploi par des groupes terroristes. L'absence d'un accord de désarmement concernant les armes de destruction massive et la non-prolifération nucléaire au Sommet mondial de 2005 est particulièrement déconcertante, dans la mesure où ces armes

représentent un danger terrible et réel pour l'humanité. Les impératifs de notre sécurité collective et ceux du bien-être des générations futures font qu'il est essentiel de progresser en la matière; pour cette raison, il convient d'accorder la priorité à la poursuite des efforts menés dans ce domaine.

En 2005, l'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction a continué de tirer parti de l'élan engendré par ses succès antérieurs. Des réalisations sans précédent ont pu être accomplies dans le domaine de la réduction des stocks et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel ainsi que dans celui de l'appui aux victimes de ces armes inhumaines. La première Conférence d'examen, en 2004, a permis d'établir un programme sur plusieurs fronts pour agir à l'avenir dans les quatre domaines clefs de la Convention : ratification universelle, déminage, destruction des stocks et assistance aux victimes.

Les efforts intenses déployés à Genève dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux des parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCW) ont débouché sur l'adoption à la réunion des États parties de 2003 d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant – le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, qui est annexé à la Convention. Ce nouveau Protocole vise à réduire les risques que font courir aux civils des munitions non explosées et d'autres restes explosifs de guerre.

Le Groupe d'experts gouvernementaux a poursuivi ses travaux en 2005. Il continue donc d'examiner les propositions et idées concernant les mines autres que les mines antipersonnel (MOTAPM) afin d'élaborer les recommandations requises pour la prochaine réunion des États parties à la Convention, ainsi que d'examiner l'application des principes de droit international humanitaire en vigueur et d'étudier d'autres mesures préventives possibles visant à améliorer la conception de certains types déterminés de munitions, y compris les sous-munitions.

Les États parties au Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II) – tel que modifié et annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, relatif à la menace que posent les mines terrestres et les pièges et autres dispositifs – continuent à se réunir chaque année pour examiner les moyens de renforcer l'application du Protocole et d'assurer sa ratification par tous les États.

Les États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC) ont, de leur côté, poursuivi leurs travaux selon les modalités convenues lors de la reprise de la cinquième Conférence d'examen en 1992. En 2005, ils ont examiné de près la question d'un code de conduite à l'usage des hommes de science. L'année 2006 sera cruciale pour la Convention alors que les États parties doivent se réunir dans le cadre de la sixième Conférence d'examen.



II. Des partenariats constructifs au service d'une vision commune

*L*a mise en œuvre du document final du Sommet mondial de 2005 exige la contribution de toutes les parties prenantes. Ses objectifs ne pourront être atteints sans concertation avec ni participation de celles-ci : États membres, société civile, en particulier ONG et secteur privé, ensemble du système des Nations Unies et autres organisations internationales. Tout au long de l'année 2005, l'ONUG n'a pas cessé de collaborer avec la communauté diplomatique à Genève et de nouer des partenariats avec les organisations régionales et intergouvernementales, les ONG ainsi que les chercheurs et les universitaires en poste à Genève et dans d'autres villes suisses. L'Office a également continué à travailler en étroite collaboration avec les autorités du pays hôte et à renforcer les excellentes relations qu'il entretient avec elles.

Entretenir des relations avec le pays hôte

Tout au long de l'année, le Directeur général a continué à développer un partenariat constructif et à maintenir d'excellentes relations de travail, essentielles pour l'ensemble du système des Nations Unies et la communauté diplomatique à Genève, entre l'ONUG et le pays hôte dans tous les domaines et à tous les niveaux, notamment fédéral, cantonal et municipal. La collaboration étroite entre l'ONUG et le pays hôte s'est ainsi manifestée dans le bon déroulement de nombreuses conférences internationales, organisées tant au Palais des Nations qu'ailleurs, ainsi que dans les domaines de la sécurité, des privilèges et des immunités diplomatiques. Le Comité diplomatique a continué à s'employer utilement à trouver des solutions aux divers problèmes que rencontre la communauté diplomatique à Genève, toujours en collaboration aussi bien avec l'ONUG qu'avec le pays hôte. Il constitue ainsi un autre lien important entre ces deux derniers. Cette année, la

Suisse a toujours pris une part active au débat portant sur le programme de réforme de l'ONU. Elle a en particulier joué un rôle clef en ce qui concerne la transformation de la Commission des droits de l'homme en un Conseil des droits de l'homme qui serait sis à Genève. L'appui résolu du pays hôte et de ses autorités fédérales, cantonales et municipales s'est également manifesté cette année par sa contribution aux activités organisées pour célébrer le soixantième anniversaire de l'ONU.

Coopérer avec les organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales

Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, les organisations régionales apportent une contribution importante en appuyant l'action de l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans le règlement pacifique des différends. Ces dernières années, elles sont devenues des partenaires de plus en plus importants de l'Organisation, et le Secrétaire général s'efforce de faire en sorte que la collaboration avec elles soit plus étroite et plus efficace.

Dans cet esprit, le Secrétaire général convoque et préside des réunions de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales. Ces réunions, qui avaient jusqu'à présent lieu une fois tous les deux ans et qui devraient se tenir chaque année à partir de 2006, sont une bonne occasion de renforcer les liens et la coopération pratique entre l'ONU et ces organisations. Le Directeur général a tout récemment participé, au Siège de l'ONU, à la sixième réunion de haut niveau, qui s'est déroulée les 25 et 26 juillet 2005, sur le thème : « Un partenariat entre l'ONU et les organisations régionales pour un monde plus sûr ». La réunion a permis un échange de vues à propos des conclusions et des incidences du rapport du Comité de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, du rapport du Secrétaire général intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, ainsi que des changements qui attendent les organisations participantes et des défis qu'elles doivent relever.

Dans une déclaration commune, les participants sont convenus de donner une structure à une collaboration plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales. À cette fin, ils ont décidé de prendre plusieurs mesures institutionnelles concrètes, notamment

de conclure des accords appropriés, de réunir tous les ans une réunion de haut niveau et de créer un comité permanent qui sera chargé de lancer des idées, de mobiliser la volonté politique et de surveiller l'exécution des décisions prises.

L'ONUG a contribué à la préparation de la sixième réunion de haut niveau en organisant à Genève, en collaboration avec le Département des affaires politiques, une série de réunions de travail. Tenues les 14 et 15 décembre 2004 ainsi que du 25 au 27 avril 2005, ces réunions ont porté sur six thèmes : le dialogue des civilisations ; la protection des populations civiles (les débats étant animés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) ; les enseignements tirés des expériences sur le terrain (débats animés par le Département des opérations de maintien de la paix) ; la prévention des conflits et la consolidation de la paix (Département des affaires politiques) ; la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte antiterroriste [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)] ; et la création d'un mécanisme permanent d'inspection des armes biologiques et des missiles balistiques (Département des affaires de désarmement). Les participants à ces réunions ont adopté des projets de texte qui ont été soumis aux chefs des organisations pour qu'ils les examinent à la sixième réunion de haut niveau.

À l'appui des efforts du Secrétaire général dans ce domaine, le Directeur général contribue à faciliter la coopération avec les organisations régionales, en particulier celles dont le siège est en Europe. Dans ce contexte, l'ONUG représente l'ONU au cours du processus tripartite, cadre de consultations informelles entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, auquel participent l'Union européenne, représentée par la Commission européenne et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, l'OIM et le Comité international de la Croix-Rouge.

Le 18 février 2005, le Directeur général a dirigé la délégation de l'ONU à la quatorzième réunion tripartite de haut niveau. Au nombre des organismes des Nations Unies et des autres organes apparentés, figuraient le Département des affaires politiques, le Département de l'information, la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH, le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cette année, le principal thème de l'échange de vues informel était « L'état de droit », et c'est le Secrétaire général du Conseil de l'Europe qui a présidé les débats.

Dans un communiqué commun, les participants se sont engagés à œuvrer en commun pour promouvoir l'état de droit, condition préalable au maintien et à la consolidation de la paix, au renforcement de la démocratie et à la promotion du développement durable. Réaffirmant la nécessité d'un cadre commun et efficace pour lutter contre le terrorisme dans le respect de la légalité, les organismes participants ont noté que la maîtrise des armements et le désarmement constituaient un élément important de la lutte mondiale antiterroriste. Dans ce contexte, ils ont souligné que le respect et l'application universels des traités internationaux contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques ou chimiques devaient compléter l'action mondiale antiterroriste. Les participants ont décidé que l'ONUG accueillerait la prochaine réunion en 2006.

Dialoguer avec les centres de recherche et les milieux universitaires

Des politiques innovantes et originales ne peuvent être élaborées que sur la base de recherches et d'analyses fouillées. À cet égard, le dialogue entre les décideurs et les spécialistes – qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies – est essentiel au renouvellement et au changement. Dans le droit fil de la réforme engagée par le Secrétaire général, l'ONUG s'emploie donc à favoriser l'instauration d'un partenariat à l'appui des activités de l'ONU et assure la liaison entre les établissements universitaires et de recherche présents à Genève et dans d'autres villes suisses et les organismes des Nations Unies qui ont leur siège dans cette ville.

À travers des actions concertées qui encouragent un dialogue permanent entre décideurs et chercheurs et en favorisant la mise en place de réseaux, l'ONUG s'efforce de stimuler et de renforcer un débat prospectif sans exclusive qui déborde les frontières thématiques et institutionnelles. De la sorte, il contribue à la prise en compte, dans les activités quotidiennes de l'Organisation, des connaissances spécialisées et des expériences pertinentes pour contribuer à atteindre les objectifs de tous.

Dans le cadre de la collaboration permanente entre l'ONUG et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), le Directeur général a coprésidé le 27 octobre 2005, conjointement avec Theodor Winkler, Directeur du DCAF, le troisième Séminaire annuel conjoint ONUG-DCAF, intitulé « Sécurité et consolidation de la paix après les conflits : le rôle de l'ONU ». Des représentants de haut niveau de la communauté diplomatique à Genève,

d'organismes des Nations Unies présents à Genève, d'ONG et d'influents clubs de réflexion y ont participé. Les participants ont analysé les enseignements tirés des opérations de sécurité menées lors de processus de consolidation de la paix après un conflit, examiné les relations complexes entre la sécurité et les autres aspects de la consolidation de la paix, tels que l'assistance humanitaire, le développement et les droits de l'homme. Ils ont envisagé comment renforcer de telles actions multidimensionnelles dans la perspective du débat international en cours sur la question primordiale de la consolidation de la paix après les conflits, en particulier à la lumière de la décision prise lors du Sommet mondial de 2005 tendant à créer une commission de consolidation de la paix. Comme par le passé, les communications feront l'objet, après relecture, d'une publication largement diffusée afin que les opinions et les propositions présentées au séminaire puissent informer et guider les débats en cours de la communauté internationale sur ce problème capital.

En partenariat avec l'Université des Nations Unies (UNU), l'ONUG organise le Dialogue de Genève pour la recherche et les politiques, qui rassemble des représentants de divers organismes des Nations Unies, instituts internationaux de recherche et cellules de réflexion. Permettant l'échange d'informations, des débats d'orientation et l'établissement de liens de collaboration, le Dialogue est un important mécanisme grâce auquel les chercheurs et les décideurs du système des Nations Unies peuvent prendre langue avec des spécialistes de l'extérieur. Le sixième Dialogue qui devrait se tenir au premier semestre de 2006 est en cours de préparation.

En qualité d'observateur au Conseil de fondation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG), réseau international de recherche fondé par l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), le Directeur général contribue à faciliter les actions concertées entre les établissements universitaires et de recherche et les organisations internationales – tant gouvernementales que non gouvernementales.

L'ONUG entretient par ailleurs une concertation au niveau fonctionnel avec d'autres universitaires et chercheurs en poste à Genève et dans d'autres villes suisses en vue d'encourager des recherches et des débats propices à l'élaboration et à la planification des politiques au sein du système des Nations Unies et à une meilleure information sur le potentiel offert par la « Genève intellectuelle ».

Coopérer avec les organisations non gouvernementales

L'ONU apprécie à sa juste valeur le rôle important joué par la société civile, en particulier les ONG, sur la scène internationale. Dans le monde, plus de 2 800 ONG sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Environ 330 d'entre elles ont leur siège ou une représentation en Suisse et, sur ce nombre, 260 ont leurs bureaux à Genève. L'une des principales fonctions de l'ONUG vis-à-vis de la société civile consiste à informer et à conseiller, le cas échéant, les ONG au sujet des activités de l'ONU et de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que des possibilités de développement de partenariats entre l'Organisation et les ONG. De plus, l'ONUG informe les ONG intéressées de la procédure d'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Pour celles qui en bénéficient déjà, il fait régulièrement le point sur les travaux de l'Organisation et organise des réunions d'information sur les questions qui les intéressent. Il aide également les ONG accréditées à organiser des réunions, des conférences et des débats au Palais des Nations sur diverses questions allant des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire au développement économique et social, à l'environnement, à la paix et à la sécurité, et il facilite leurs relations avec les organismes des Nations Unies à Genève. L'ONUG a également pour mission d'informer les universités, la communauté diplomatique, le secteur privé et les autres publics intéressés au sujet du partenariat entre l'ONU et les ONG.

Au cours de l'année 2005, les ONG – tant celles accréditées auprès du Conseil économique et social que les autres – ont manifesté un intérêt particulier pour les réformes de l'ONU en cours et la façon dont elles pourraient y participer. Avec l'appui de l'ONUG, les débats tenus à Genève ont beaucoup bénéficié des contributions de la société civile et de l'expérience du terrain concrète des ONG. Aux yeux de la communauté internationale, celles-ci ont un rôle essentiel à jouer dans la réforme de l'ONU. L'importance de leur contribution a été clairement soulignée ces dernières années, notamment par le Secrétaire général dans deux rapports, l'un faisant suite au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, et l'autre, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*. Cette importance a encore été confirmée lors des auditions informelles tenues en juillet 2005 par le Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale avec les représentants d'ONG, d'organisations de la société civile et

d'entreprises privées avant le Sommet mondial de 2005. Dans le cadre de la mise en œuvre du document final du Sommet mondial, le Président de la soixantième session de l'Assemblée générale a rencontré les ONG à New York et à Genève.

Conscient des activités de réforme de l'ONU en cours et à l'appui, notamment, de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement qui y sont énoncés, ainsi que du document final du Sommet mondial de 2005, l'ONUG continuera à travailler en collaboration étroite avec l'ensemble des ONG et en concertation avec les organismes sis à Genève.



III. Faciliter les négociations au service de la paix

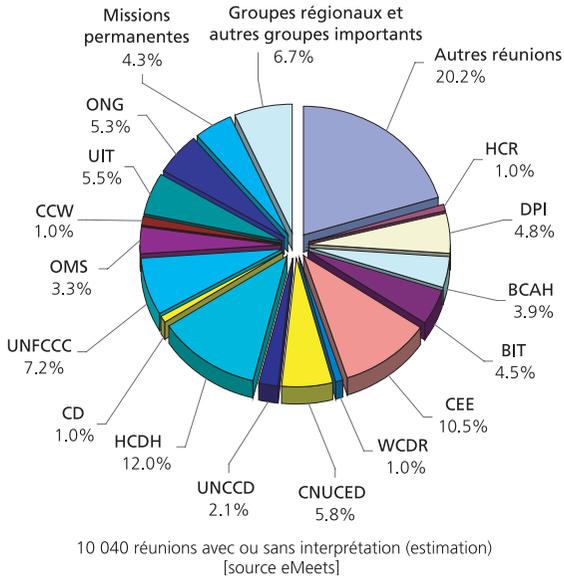
L'ONUG offre l'infrastructure de base nécessaire au débat multilatéral et au renforcement des mécanismes multilatéraux de décision. La planification des réunions, de même que la traduction et la publication des documents de conférence, complétés par les services d'interprétation fournis lors des réunions dans les six langues officielles de l'ONU, permettent de disposer de services de conférence performants et donnant pleine satisfaction.

Un centre de conférence mondial

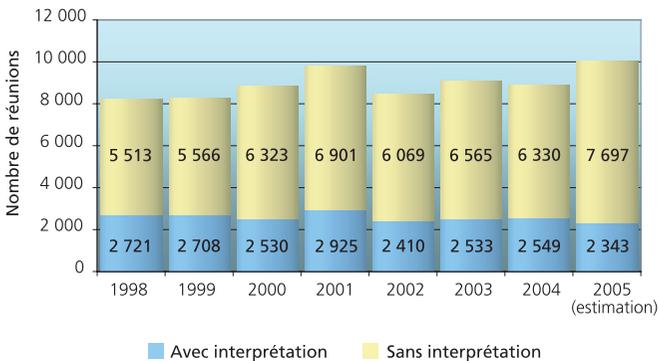
Étant l'un des principaux centres de conférence du monde, l'ONUG s'emploie à la fois à fournir l'infrastructure matérielle, dont les négociateurs ont besoin pour mener leurs travaux, et à assurer les fonctions de planification, de coordination et de service des conférences requises pour que les réunions soient judicieusement programmées et bénéficient des services d'appui nécessaires. Au cours de l'année 2005, l'ONUG a continué à consulter régulièrement les organes et organismes des Nations Unies dont l'Office est chargé d'assurer le service des réunions, en vue de les aider à préciser les services qui leur sont nécessaires et auxquels ils ont droit, en parvenant ainsi à utiliser au mieux les ressources et les installations à sa disposition. À titre d'exemple à ce sujet, il y a lieu de citer la communication très active entre l'ONUG et d'autres lieux d'affectation et institutions spécialisées, conduisant à un échange accru d'interprètes avec le Siège de l'ONU, l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome. Grâce à ces efforts, l'utilisation des ressources s'est élevée à 91 % en 2005. Par ailleurs, le facteur de fiabilité globale de la planification, c'est-à-dire le rapport entre les services planifiés et les services utilisés, avoisine 95 %.

Le Directeur général de l'ONUG dirigeait l'équipe qui a participé à la sixième réunion de coordination des responsables des services de conférence, laquelle s'est tenue en juillet 2005 à l'ONUN et a abordé toute une série de questions touchant la gestion globale des conférences. Les représentants de

Réunions-Principaux utilisateurs en 2005



Réunions tenues à l'ONUG ou pour lesquelles des services d'appui ont été fournis entre 1998 et 2005



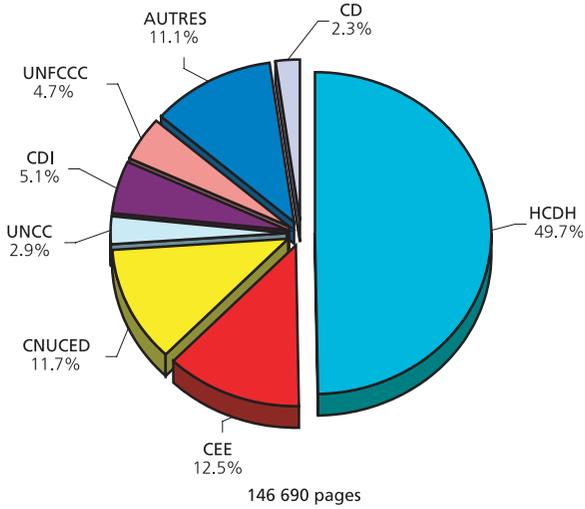
L'ONUG ont procédé à une présentation assistée par ordinateur de la création d'une base de données exhaustive pour les services de conférence à l'échelle mondiale, et notamment de l'établissement d'un lien entre les bases de données affectées respectivement aux réunions et à la documentation. Des fonctionnaires de l'ONUG ont présidé les deux équipes spéciales ci-après chargées de faire des propositions pour améliorer la gestion globale des services de conférence dans quatre lieux d'affectation de l'ONU : l'une sur le processus de documentation et de publication, et l'autre sur les examens et la formation.

L'ONUG est le principal interlocuteur des gouvernements qui proposent d'accueillir des conférences des Nations Unies. À ce titre, l'Office conseille les pays hôtes en ce qui concerne tous les besoins sur le plan matériel et en termes de ressources humaines qu'impliquent de telles manifestations. En 2005, l'Office a assuré la coordination et la fourniture de services pour la tenue de réunions, telles que : la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (WCNR) à Kobe (janvier 2005); la session des organes subsidiaires de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) [UNFCCC], à Bonn (mai 2005); la session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), à Bonn (mai 2005); et la onzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Montréal (novembre-décembre 2005). L'ONUG a également assuré le service de réunions organisées dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, au Kenya, dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en Turquie, et par les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, en Croatie. Ces activités continuent de répondre à l'objectif qui consiste à resserrer les liens entre l'ONU et ses États Membres lorsqu'ils s'efforcent en commun de trouver des solutions aux problèmes auxquels l'Organisation est confrontée.

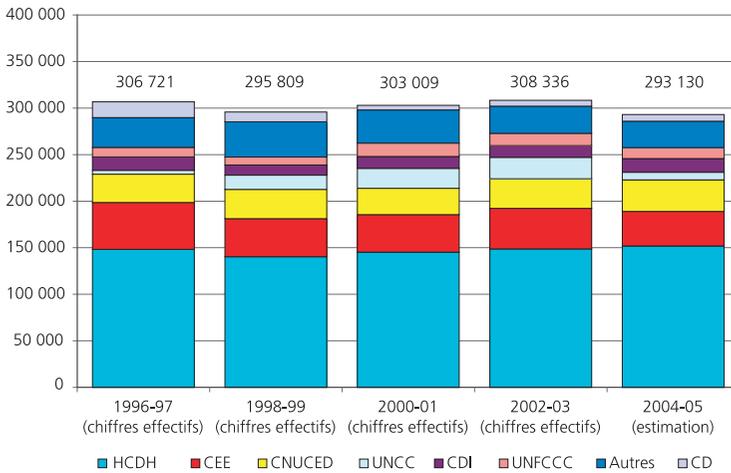
Faciliter le dialogue et la compréhension par le biais du multilinguisme

Des communications et des contacts ont été établis avec différentes institutions de diverses régions du monde pour faire face au volume de travail de traduction exigeant des services contractuels. Dans ce contexte, des représentants de la société chinoise de traduction et de publication CTPC et d'Interdialect (Fédération de Russie) sont venus resserrer les liens et renforcer la coopération avec l'ONUG. Des programmes de formation ont été mis sur pied aux fins d'améliorer les compétences du personnel linguistique. L'ONUG a organisé une réunion d'une durée de trois jours sur la traduction assistée par ordinateur dans le cadre de la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (JIAMCATT), dont il assure le secrétariat.

TRADUCTION/RÉVISION
Principaux utilisateurs en 2005



TRADUCTION/RÉVISION
Principaux utilisateurs de 1996 à 2005
 (nombre de pages)



La dictée numérique et la traduction assistée par ordinateur comptent parmi les moyens envisagés pour faciliter le travail des services de conférence à l'ONUG. À l'heure actuelle, des essais et des activités de formation se déroulent parallèlement. Ces mesures devraient en principe améliorer l'efficacité du service linguistique.

Pour faciliter une bonne utilisation des services d'interprétation, l'ONUG a publié une brochure intitulée *Advice for Participants at Meetings with Interpretation* (conseils destinés aux participants à des réunions avec interprétation) qui fournit aux délégations des indications sur le fonctionnement des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

Assurer le service des réunions à l'ère de l'information

En 2005, l'ONUG, agissant en coordination étroite avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a entrepris d'introduire, de mettre en place et d'utiliser un système de gestion des réunions et d'attribution des ressources en ligne (eMeets), tel que recommandé dans les rapports pertinents du Secrétaire général. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention des secrétariats des principaux services organiques intéressés pour favoriser l'utilisation de ce système. Grâce à ces efforts, certains des secrétariats en question sont désormais à même de soumettre des demandes de réunions et de locaux en ligne. L'emploi de ce système sera étendu aux institutions spécialisées et aux missions permanentes établies à Genève. Au vu de l'expérience récente, eMeets s'est révélé efficace pour assurer une bonne gestion des locaux et services de l'ONUG ainsi que du calendrier des conférences, et pour améliorer la gestion globale des services de conférence, conformément à la demande de l'Assemblée générale.

Grâce au calendrier des conférences mis en place récemment sur le site Web de l'ONUG, les missions permanentes et les membres des délégations peuvent mieux planifier leurs activités dans la mesure où ils disposent d'informations en ligne sur la programmation des diverses réunions. La transmission électronique des documents et l'harmonisation des systèmes permettent d'ajouter automatiquement les documents pertinents aux réunions, dans le calendrier des conférences affiché sur le site Web de l'ONUG. Parmi les mesures prises pour répondre aux demandes des États Membres souhaitant avoir accès en ligne à la documentation de l'ONU, il y a lieu de mentionner la création d'un cyberspace à l'intention des participants aux réunions, et la mise au point d'un programme de gestion d'une liste de diffusion via le Web. Les abonnés, dont les coordonnées sont indiquées sur

cette liste, ont désormais la possibilité de modifier leurs adresses et leurs demandes de documents par le biais de l'Internet, et notamment d'opter pour l'accès aux documents en ligne via le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (Sédoc). Toutes ces initiatives ont été bien accueillies. La diffusion par l'Internet de la documentation de l'ONU a été adoptée pour la communication interne des documents de conférence, dans l'idée de l'étendre en 2006 aux États Membres via le site Web et sur CD-ROM. En outre, on s'emploie à réduire le nombre de tirages des documents en encourageant les membres des délégations à consulter les versions électroniques, ce qui permet de réaliser des économies de papier. Ces mesures sont venues s'ajouter à l'utilisation accrue du Sédoc aux comptoirs de distribution des documents. Dans le domaine de l'édition électronique, l'ONUG poursuit ses travaux de mise au point d'un prototype de CD-ROM pour les documents de conférence.

Partager notre savoir-faire

Au cours de l'année écoulée, l'ONUG a fourni des services de conférence et de documentation pour 10 040 réunions intergouvernementales, et bien d'autres réunions, notamment pour la Conférence du désarmement, les diverses réunions relatives aux droits de l'homme, le Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie et la réunion de la Commission mixte Nigeria-Cameroun à laquelle a participé le Secrétaire général. Le Palais des Nations a servi de cadre en septembre à la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire pour le Sommet mondial sur la société de l'information, juste avant la Conférence elle-même qui s'est tenue à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005, et a été considérée comme une contribution importante aux efforts visant à combler le fossé numérique Nord-Sud et à instaurer une « gouvernance de l'Internet ». À l'appui de cette manifestation, l'ONUG a produit des émissions de télévision pour assurer la publicité voulue au Sommet. Des journalistes de radio et de télévision, membres du Département de l'information, se sont rendus à Tunis pour rendre compte du Sommet.

Préparer la documentation du futur

En 2005, l'ONUG a centré ses efforts sur la planification et l'organisation des travaux, tant en amont qu'en aval, de manière à se conformer aux règlements actuels de l'Assemblée générale en matière de contrôle et de limitation de la documentation. De nouvelles mesures ont été prises pour que les services puissent être fournis de manière économique, à tous les niveaux de la chaîne

de traitement des documents, et pour que les documents nécessaires soient publiés en temps voulu afin que les organes intergouvernementaux aient le loisir de les examiner. Les besoins font l'objet d'un suivi attentif, ce qui a permis d'accélérer la soumission et la publication des documents pour les principales réunions. L'ONUG a un indicateur de performance de 96 % en ce qui concerne la publication en temps opportun des documents qui ont été soumis dans les délais et dont la longueur ne dépasse pas le nombre limite de pages.

Comme suite aux décisions se rapportant à la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, des enquêtes sur le degré de satisfaction des clients ont été réalisées lors de quelques conférences importantes tenues au Palais des Nations et ailleurs. Les résultats des six enquêtes, qui ont été effectuées au cours de la période 2004-2005, sont encourageants et procurent des renseignements utiles aux fins de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de la Division des services de conférence.



IV. Communiquer avec le public et collaborer avec les médias

A l'occasion de la célébration des soixante années de l'ONU au service de l'humanité, l'ONUG s'est attaché à faire passer auprès du public de par le monde un message clair et convaincant, à savoir que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies demeurent aussi valables et pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945. Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Département de l'information, il a privilégié des messages essentiels, mettant tout particulièrement l'accent cette année sur le processus de réforme de l'ONU, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport du Secrétaire général *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, et la célébration du sixantième anniversaire de l'ONU.

Au cours de l'année écoulée, les activités de l'ONU entreprises à partir de Genève ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante. L'ONUG s'attache à informer le public de ses travaux, de leur portée et des incidences de ses nombreux programmes et politiques. Pour ce faire, il adresse des messages, tels que ceux susmentionnés, aux médias basés à Genève, aux milliers de personnes qui visitent le Palais des Nations, et à un plus large public.

Nouer des liens avec les médias

L'ONU tire sa force de l'envergure de ses partenariats et de sa capacité à rassembler ses partenaires au sein de groupements efficaces pour promouvoir les objectifs de l'Organisation. Les médias constituent l'un des partenaires en question, dont le rôle est extrêmement utile pour diffuser les messages qui émanent des diverses entités composant les Nations Unies. Le resserrement des partenariats de l'ONUG avec les médias, qui permet d'améliorer son image auprès du public et de développer sa capacité à mobiliser l'attention des

médias pour qu'ils fassent connaître ses activités, figure parmi les principaux objectifs du Service de l'information des Nations Unies.

Les médias internationaux sont tenus informés des faits nouveaux et des activités en cours sur la scène internationale grâce à des réunions de presse bihebdomadaires présidées par l'ONUG, et auxquels participent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Quelque 200 correspondants résidents sont accrédités par l'ONUG à titre permanent, et plusieurs centaines pour des affectations temporaires. En outre, l'Office organise différentes conférences de presse sur diverses questions avec des responsables et des experts de passage. Durant l'année écoulée, il a ainsi organisé sur des questions précises 261 conférences de presse. Parmi celles tenues en 2005, il convient de citer la dernière conférence de presse donnée par Carol Bellamy en sa qualité de Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la première conférence de presse à Genève du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, et celle du président de Microsoft, Bill Gates, qui a annoncé, le 16 mai 2005, le versement d'une contribution de 250 millions de dollars pour combattre les maladies infectieuses.

L'ONUG a renforcé son suivi de l'information diffusée par les médias du monde entier, en fournissant aux hauts fonctionnaires des documents et analyses de presse, et a renforcé ses contacts avec les médias, tout en coopérant étroitement avec les autres bureaux des Nations Unies établis à Genève.

L'ONUG a continué à offrir aux radios et télévisions du monde entier un large accès à des informations sur ses activités par l'intermédiaire de la Radio des Nations Unies à New York et d'organismes d'information internationaux, tels que l'Union européenne de radiotélévision, Reuters TV et Associated Press TV. Un nouveau partenariat a été noué avec Euroradio, la branche audio de l'Union européenne de radiotélévision. Il offre de nouveaux débouchés pour les programmes radio des Nations Unies produits à Genève et à New York.

L'ONUG a fourni des services de production télévisuelle à plusieurs départements et organismes et a produit plusieurs reportages et documents vidéo sur les droits de l'homme et les affaires humanitaires, notamment un film pour le lancement par le Secrétaire général de l'appel humanitaire global annuel. Par ailleurs, l'ONUG a produit des films sur les petits États insulaires, pour la conférence tenue à ce sujet à Maurice, et sur la collection d'art du Palais, dans le cadre des activités marquant le soixantième anniversaire de

l'ONU. Il a également coproduit, en collaboration avec le PNUD, un film sur des projets de développement en faveur des nomades au Maroc.

En outre, l'ONUG a organisé et présidé de nombreuses conférences de presse, notamment pour tenir les journalistes informés de toutes les activités relatives au soixantième anniversaire, et il a produit et conçu de multiples supports promotionnels. Il a fait une large place à la publication des projets de réforme formulés par le Secrétaire général dans son rapport *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, qui présentait un intérêt particulier pour les médias établis à Genève, eu égard à la proposition de transformation de la Commission des droits de l'homme en un Conseil des droits de l'homme.

Réagir aux catastrophes mondiales

L'année a été précédée, le 26 décembre 2004, par la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. Dès les premiers jours de l'intervention humanitaire suscitée par cette tragédie, et compte tenu de l'attention considérable portée à ce sujet d'actualité par les médias, l'ONUG a fourni un appui médiatique au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et au secrétariat interorganisations basé à Genève de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Par ailleurs, l'ONUG a assuré à la réunion des représentants des donateurs, tenue le 6 janvier 2005, une large couverture médiatique, à laquelle les organismes de radio et télévision du monde entier ont eu accès. Il a également collaboré étroitement avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles pour contribuer à donner toute la publicité voulue à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Kobe, Japon, 18-22 janvier 2005), qui a eu lieu à peine trois semaines après le tsunami; il a été associé à toutes les activités médiatiques organisées avant et pendant cette conférence. Grâce en partie à ces efforts, celle-ci a donné lieu à la publication de plus de 400 articles dans les grands journaux du monde entier.

Dans le cadre du programme d'activités culturelles de l'ONUG, un concert pour la paix a également été donné au début de l'année en hommage à toutes les victimes du tsunami, avec le concours et la participation des missions permanentes des pays touchés. Les fonctionnaires de l'ONU en poste à Genève se sont également mobilisés pour participer et contribuer activement à l'aide humanitaire apportée suite à cette tragédie. Dans cette optique, le Directeur général et le Conseil de coordination du personnel ont lancé en faveur des

victimes une collecte de vêtements et d'articles de première nécessité, auprès du personnel des Nations Unies à Genève, et le Conseil a simultanément ouvert un compte pour le versement de contributions volontaires. Ces initiatives ont suscité une réponse sans précédent de la part des fonctionnaires de l'ensemble des organismes des Nations Unies à Genève.

Parmi les diverses réunions consacrées aux droits de l'homme durant l'année écoulée, il convient de mentionner un séminaire sur la « Commission des droits de l'homme : une évolution », qui a été organisé au Palais des Nations, du 19 au 21 juillet 2005, par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, en collaboration avec le HCDH. Les participants ont été accueillis par le Directeur général, ainsi que par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et un représentant du Bureau de la Commission des droits de l'homme.

L'ONUG a également produit quelques-uns des premiers reportages pour la télévision et la radio appelant l'attention sur la crise alimentaire au Niger. Des actualités et autres documents télévisuels produits par les Nations Unies, à la suite de la visite au Niger du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le droit à l'alimentation, ont été largement diffusés à travers le monde, ce qui a suscité une plus large couverture médiatique de cette crise à l'échelon international et a contribué à mobiliser l'aide des donateurs. Le reportage télévisé de l'ONUG concernant la visite ultérieure du Secrétaire général au Niger a lui aussi été diffusé par plusieurs grands organismes de télévision internationaux.

Informer le public

Tout au long de l'année, l'ONUG a organisé plus de 47 programmes d'information destinés à mieux faire connaître les activités de l'ONU et de ses institutions spécialisées, fonds et programmes établis à Genève. Ces programmes sont adaptés aux besoins des étudiants, des diplomates, des agents de la fonction publique et des représentants des ONG ainsi que d'autres associations originaires de toutes les régions du monde. Les droits de l'homme, les affaires humanitaires, le désarmement, le maintien de la paix, la réforme de l'ONU et le soixantième anniversaire de l'Organisation figuraient parmi les thèmes abordés dans le cadre de ces programmes.

En 2005, l'ONUG a organisé, pour la troisième année consécutive, une manifestation à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies commémorée le 31 mai 2005 pour rendre hommage aux soldats

qui ont sacrifié leur vie au service de la paix. Un autre événement important a été la commémoration du vingtième anniversaire du Sommet de Genève entre le Président Reagan et le Président Gorbatchev, qui a suscité un grand intérêt de la part de la communauté internationale de Genève.

S'appuyant sur une longue tradition, l'ONUG a assuré la coordination de son programme annuel de hautes études, d'une durée de trois semaines, qui vise à associer les jeunes aux travaux de l'Organisation. En 2005, 82 étudiants se distinguant par leur excellence et poursuivant des études universitaires supérieures, originaires d'une quarantaine de pays, ont été choisis pour prendre part au quarante-troisième programme de hautes études intitulé fort à propos « L'ONU a 60 ans : le chemin à parcourir ». Il en a résulté un rapport global élaboré par les participants qui y ont présenté une critique constructive de l'Organisation à ce moment charnière de son histoire.

Le Service des visites demeure un instrument important de communication avec le public, qui permet chaque année à près de 100 000 visiteurs de voir de près l'endroit où sont prises bon nombre de décisions importantes concernant l'humanité et de s'informer sur les activités des organismes des Nations Unies à Genève.

Le site Web de l'ONUG

La diffusion, en temps voulu, d'informations précises sur les activités de l'ONUG est essentielle pour tenir nos partenaires informés de nos efforts. Fin 2004, l'Office a entrepris de reconfigurer, de réaménager et d'élargir son site Web et l'exercice a été très bien accueilli. À notre époque, il est indéniable que l'Internet joue un rôle crucial comme ressource et instrument précieux tant pour la communication que pour la recherche d'informations. On trouve sur la nouvelle version du site Web des renseignements complets et fréquemment mis à jour sur l'œuvre accomplie par l'ONUG, de même que des documents, des communiqués de presse et des sources d'information intéressant ses activités. On y trouve également, à la demande de la communauté diplomatique, un calendrier commode à consulter pour connaître les réunions et conférences des organismes des Nations Unies établis à Genève. L'ONUG a collaboré étroitement avec les autres organismes des Nations Unies pour faire en sorte que ce calendrier soit aussi complet et utile que possible. Dans le cadre des activités marquant le soixantième anniversaire de l'Organisation, une visite virtuelle du Palais des Nations a été incluse dans le site.

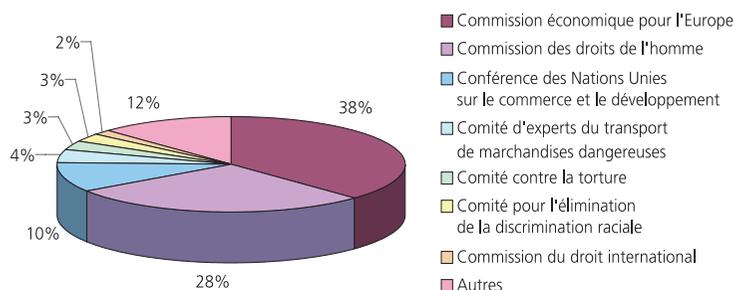


V. Un centre de connaissance et de recherche

Pendant toute l'année, l'ONUG a continué, grâce à sa bibliothèque, à réaliser les objectifs fixés dans le rapport du Secrétaire général : « Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies : nouvelles orientations stratégiques ». L'ONUG a continué à accroître l'efficacité, à améliorer la qualité, à maîtriser les techniques afin d'améliorer les services et à créer un environnement qui privilégie les connaissances ainsi qu'à assurer aux usagers un service d'une valeur mesurable et constante.

Les bibliothèques de l'ONU jouent le même rôle qu'une bibliothèque nationale, en ceci qu'elles ont pour mission de préserver tous les documents publiés par l'Organisation et de les mettre à la disposition des intéressés. La Bibliothèque de l'ONUG offre des services d'indexation pour tous les documents de la Commission des droits de l'homme, de la CEE, de la CNUCED et de la CDI, entre autres organes.

Services d'indexation assurés par la bibliothèque de l'ONUG-2005



La mémoire de l'institution

L'ONUG est dépositaire de 10,5 kilomètres linéaires d'archives de la Société des Nations et de l'ONU qui constituent la mémoire de l'Organisation. Les archives de l'ONUG représentent 7,5 kilomètres linéaires de documents provenant, depuis 1945, du Bureau du Directeur général, de la Division de l'administration et des différents départements et bureaux qui étaient ou sont établis à Genève.

Les archives de l'ONUG se sont dotées d'un système de conservation des documents pour les départements et services de l'Office afin de préserver la mémoire de l'institution. Une bonne tenue des archives, signe de la conscience professionnelle de chaque fonctionnaire, facilite un transfert sans heurt des pouvoirs et garantit la continuité des opérations.

Depuis que les archives de l'ONUG ont été transférées à la Bibliothèque, en 2001, les demandes de consultation n'ont cessé d'augmenter, suite à la mise en œuvre d'une nouvelle politique visant à rendre les collections plus accessibles au grand public. Pour aider les chercheurs à trouver les documents qui intéressent leur domaine de recherche, des descriptions simples des fonds, des archives de la Société des Nations et de l'ONUG ont été mises en ligne. Entre 2002 et août 2005, la fréquentation de la salle de lecture des archives de l'ONUG par des chercheurs extérieurs a été multipliée par six. Les demandes de recherche extérieures adressées par correspondance ont augmenté de 85 % et les consultations internes de 40 %. Les visites à la salle de lecture des archives de la Société des Nations ont enregistré une augmentation de 60 %.

Les consultations des archives portent le plus souvent sur les droits de l'homme et le développement économique. Les chercheurs s'intéressent aussi particulièrement aux domaines des transports, de la population, des réfugiés, du commerce et aux événements historiques d'importance politique.

Favoriser la compréhension par la connaissance

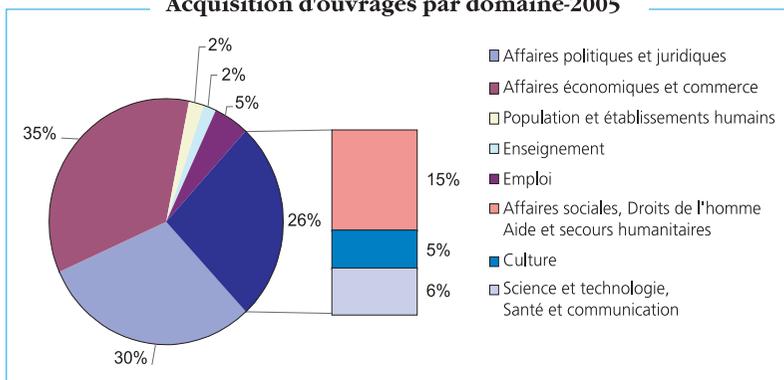
L'ONUG ne fait pas que conserver des documents ; il s'emploie aussi à développer l'accès à la somme de connaissances de l'Organisation de façon que le plus de personnes possible puissent en bénéficier. Cette année, il y a eu une nouveauté majeure dans ce domaine : l'ONUG a lancé un projet de numérisation des documents des Nations Unies antérieurs à 1993 qui seront ainsi consultables sur l'Internet par l'intermédiaire du Sédoc. Entre avril et décembre 2005, environ 18 000 documents ont été numérisés, soit environ 110 000 pages, notamment des documents du Conseil de sécurité, dans le cadre d'un programme commun avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, des documents de la Commission des droits de l'homme ainsi que d'autres matériels, numérisés pour des projets ponctuels.

Dans le cadre de sa vocation de sauvegarde et de conservation des documents des Nations Unies, l'ONUG a mis sur microfiches environ 50 000 pages de ces documents.

Pour mieux répondre aux besoins de ses usagers, la Bibliothèque de l'ONUG a étendu, cette année, ses heures d'ouverture pendant les conférences et manifestations importantes tenues au Palais des Nations. Des séances d'information et un guichet de référence mobile situé à côté des salles de conférence ont permis aux participants d'utiliser les services et les ressources de la Bibliothèque. L'agencement des collections en accès libre a été revu pour mieux répondre aux besoins du public. Les dispositions relatives aux prêts ont été considérablement améliorées : le nombre maximum de publications en prêt a été augmenté, les fonctionnaires de l'ONU peuvent faire des demandes de prêt en ligne directement de leur bureau et les demandes de consultation déposées par les visiteurs extérieurs sont traitées quatre fois par jour.

L'enrichissement des collections est essentiel pour faire de la Bibliothèque de l'ONUG un centre international de recherche et un instrument pour une meilleure compréhension internationale. Tout au long de l'année, l'ONUG a continué à acquérir des documents imprimés et à développer l'emploi de formats numérisés en veillant à ce que les uns et les autres soient consultables de plusieurs façons : les nouveaux ouvrages sur support papier peuvent être feuilletés sur les rayonnages de la « Collection des nouvelles acquisitions » et empruntés sur place; le texte intégral des publications sous forme électronique est accessible directement par le catalogue en ligne.

Acquisition d'ouvrages par domaine-2005



Quand le site Web de l'ONUG a été aménagé, un catalogue en ligne des collections de la Bibliothèque et des archives a été mis en place; librement accessible et facile à utiliser, il permet de consulter plus de 750 000 documents bibliographiques et donne des liens vers le texte intégral des publications électroniques. Des séances d'initiation sont organisées pour aider l'utilisateur novice à consulter le catalogue, à déposer une demande en ligne et à faire une recherche sur le Sédoc. Pendant l'année écoulée, la Bibliothèque de l'ONUG a organisé 37 stages de formation qui ont réuni 610 participants des missions permanentes et du secrétariat.

Collaborer avec d'autres bibliothèques dans un environnement numérique

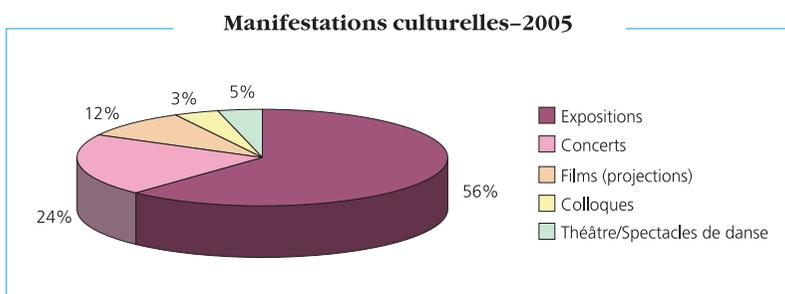
Deuxième bibliothèque de l'ONU, par sa dimension, la Bibliothèque de l'ONUG a un rôle clef à jouer dans la définition des stratégies et l'élaboration des politiques. Elle n'a cessé d'être un partenaire actif du Comité de direction pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'ONU, mettant au point des programmes communs et nouant des liens de coopération afin de faire des économies, essentiellement par des achats en commun, la définition des mêmes prescriptions techniques et l'échange des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'information.

Le projet de collaboration avec la Section des archives et de la gestion des dossiers du Siège de l'ONU, consistant à faire un descriptif du contenu de la collection historique dans le domaine des droits de l'homme à partir de 1946-1974, est achevé. Il représente une contribution utile à l'étude des droits de l'homme dans le monde.

La collaboration avec d'autres bibliothèques de l'ONU se poursuit : la bibliothèque spécialisée de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), la CNUCED, l'OIM, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le HCR, la Section de terminologie et de documentation technique et la Bibliothèque de l'ONUV font partie du réseau de gestion des bibliothèques, dont la création marque une nouvelle étape dans la concrétisation de la volonté de soutenir la recherche; le personnel de la Bibliothèque de l'ONUG assure les services d'appui et de formation technique nécessaires pour les autres bibliothèques du réseau.

Diversité culturelle

Les expositions, présentations diverses et autres manifestations servent de point de départ aux échanges entre les cultures et contribuent à favoriser la compréhension et le respect entre les peuples. Le programme d'activités culturelles de l'ONUG permet de promouvoir la compréhension des valeurs fondamentales des Nations Unies par le biais de l'art. Au cours des 12 mois écoulés, 35 États Membres et 17 organismes des Nations Unies ont participé aux conférences, expositions et concerts organisés.



Genève a accueilli plusieurs manifestations marquantes en 2005, notamment les célébrations du soixantième anniversaire de l'Organisation. Les missions permanentes à Genève se sont jointes aux cérémonies en organisant tout au long de l'année des concerts, des spectacles de danse et des expositions, qui ont été l'occasion de réfléchir à quel point le monde avait changé depuis la création de l'ONU et comment ces transformations fondamentales avaient été possibles. Les manifestations organisées à Genève, prévues pour appuyer les activités tenues à New York, en particulier le Sommet mondial de 2005 dans la perspective des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, se sont déroulées sur une période de quatre mois à partir du 26 juin, date anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, jusqu'au 24 octobre, Journée des Nations Unies. Elles étaient organisées en collaboration avec de nombreux partenaires, notamment les États Membres, la société civile genevoise et la Fondation pour Genève, qui a réuni les initiatives d'autres partenaires publics et privés pour aider l'ONUG à mener à bonne fin son programme ambitieux d'activités. Les manifestations, tenues à l'intérieur du Palais comme à l'extérieur, étaient destinées autant aux États Membres qu'au grand public.

On retiendra en particulier les manifestations suivantes :

Exposition internationale d'art contemporain :

« À l'heure du renouvellement »

« À l'heure du renouvellement », exposition internationale d'art contemporain reflétant les valeurs fondamentales de paix et de développement que l'ONU s'efforce de promouvoir, a été inaugurée le 27 juin 2005 au Palais des Nations. Plus de 60 missions permanentes avaient choisi des œuvres d'art représentatives de leur pays et de leur culture. Entièrement organisée grâce à la collaboration et à l'appui financier des États Membres, l'exposition présentait des tableaux, des sculptures, des tapisseries, des installations vidéo, des photographies et d'autres supports. En marge de l'inauguration, un concert donné par de jeunes virtuoses provenant de plusieurs pays a été donné au Palais, avec un financement de la Fondation Kayaleh.

Exposition de photographies :

« Nous, les peuples : familles et développement »

Une belle exposition de 180 photographies grand format d'Uwe Ommer illustrant la diversité des familles dans le monde et soulignant les Objectifs du Millénaire pour le développement a été installée de septembre à novembre 2005 sur le quai Wilson, devant le Palais Wilson, ce lieu permettant à un vaste public d'admirer les œuvres. Les photographies célébraient notre humanité commune et rendaient hommage aux familles du monde entier. L'exposition a été organisée avec le soutien financier de la Ville de Genève, de la Loterie romande, de la Fondation pour Genève, de la Fondation Hans Wilsdorf et du Centre d'accueil pour les internationaux de Genève (Geneva Welcome Centre).

Journée « Diplomate d'un jour » au Palais des Nations, 25 septembre 2005

Plus de 6 000 personnes ont visité le Palais des Nations le dimanche 25 septembre 2005 lors d'une manifestation grand public très réussie intitulée « Diplomate d'un jour », organisée conjointement avec les autorités fédérales et locales et avec des ONG partenaires. Le programme d'activités comportait des débats, des expositions, des projections de films, des spectacles musicaux, des stands d'information tenus par les organismes des Nations Unies et un atelier de peinture parrainé par la Mission permanente du Bahreïn, qui rassemblait environ 200 artistes et enfants du monde entier qui ont peint des œuvres sur le thème de la paix, symbolisée par une colombe en bois. Ce sont les fonctionnaires des Nations Unies qui ont bénévolement offert leurs services pour que cette journée puisse avoir lieu.

Concert, 8 octobre 2005 :

« Youssou N'Dour & Friends United against Malaria »

Le chanteur et compositeur sénégalais de renommée mondiale Youssou N'Dour,

entouré d'artistes des cinq continents, a donné le samedi 8 octobre 2005 à l'Arena de Genève un concert grand public auquel ont assisté plus de 8 000 personnes. Cette manifestation unique, organisée conjointement avec la Fondation pour Genève et financée par celle-ci, avait pour but de lancer un appel en faveur de la lutte contre le paludisme et de mettre ainsi en lumière l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le concert « United against Malaria » a été enregistré par la Télévision Suisse Romande et retransmis le 22 octobre 2005, veille de la Journée des Nations Unies; de plus, l'Union européenne de radiodiffusion en a diffusé des images sur son réseau de 70 chaînes publiques. Le Secrétaire général a assisté au concert en tant qu'invité spécial et s'est adressé au public qui lui a fait une ovation.

Séminaire sur le microcrédit

Le Secrétaire général a prononcé une allocution pendant le séminaire qui était organisé par le CASIN et parrainé par la Fondation Genève place financière. Ce séminaire s'est tenu les 10 et 11 octobre 2005 au siège de l'OMM et s'inscrivait dans le cadre à la fois de l'Année internationale du microcrédit (2005) et du soixantième anniversaire de l'ONU. Les participants ont pu prendre connaissance des principaux moyens d'investissement et de modèles d'entreprise dans le domaine de la microfinance et du crédit aux petites entreprises.

Séminaire sur l'avenir des Nations Unies

Un séminaire sur l'avenir des Nations Unies, organisé par l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) avec le soutien des Nations Unies et de la Fondation pour Genève, a eu lieu le 20 octobre 2005 à l'Institut. Il s'est déroulé en trois sessions consacrées à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme, dont chacune a réuni 250 participants.

Visite guidée virtuelle du Palais des Nations

Une visite guidée virtuelle du Palais des Nations, lancée le 24 octobre 2005 à l'occasion de la Journée des Nations Unies, est disponible sur le site Web de l'ONUG (www.unog.ch). Le public peut ainsi visiter virtuellement le Palais des Nations, site historique des Nations Unies à Genève et le plus grand et le plus actif centre de diplomatie de conférence dans le monde. C'est la Chancellerie de l'État de Genève qui a financé la conception et la production de ce projet, mis en œuvre et administré par l'ONUG.

Concert au Victoria Hall pour la Journée des Nations Unies

Les commémorations du soixantième anniversaire se sont achevées le 24 octobre 2005, Journée des Nations Unies, avec le concert de musique classique au Victoria Hall que la Ville de Genève offre chaque année aux Nations Unies.



VI. Obtenir une efficacité et une responsabilisation maximales dans la gestion

*T*oujours soucieux d'assurer une gestion et une administration efficaces, l'ONUG a continué à fournir des services fiables, efficaces et au meilleur prix à une vingtaine de bureaux des Nations Unies et à 22 organes du système commun établis à Genève. Il offre une gamme étendue de services centraux d'appui dans plus de 30 corps de métier : agents de sécurité, architectes, ingénieurs, électriciens, jardiniers, fonctionnaires des conférences, chauffeurs, fonctionnaires chargés des achats, commis aux voyages et aux visas, messagers, entre autres.

Rechercher l'efficacité par la fourniture de services communs dans l'intérêt de tous

L'ONUG s'attache à préserver et à mettre en valeur le patrimoine architectural et historique exceptionnel que représentent le Palais des Nations, ses bâtiments et annexes (environ 153 000 m² et 2 800 bureaux), parcs et jardins. En 2005, cinq des 34 salles de conférence ont été rénovées et mises aux normes techniques actuelles. Ce faisant, elles ont été équipées de cabines d'interprétation modernes, de projecteurs encastrés avec des instruments audiovisuels perfectionnés et d'installations d'interprétation simultanée dotées d'une sonorisation numérique et de l'affichage électronique de la langue source.

L'ONUG a continué d'assurer des services communs dans le domaine des achats, des déplacements professionnels, de la délivrance de documents des Nations Unies, des transports, ainsi que d'autres prestations, à plus de

64 institutions des Nations Unies situées à Genève et dans d'autres lieux d'affectation. L'Office a conclu environ 4 000 contrats d'une valeur de plus de 50 millions de dollars des États-Unis, établi approximativement 23 000 autorisations de voyage pour une valeur d'environ 28 millions de dollars, délivré 4 300 visas et traité quelque 18 600 documents officiels des Nations Unies pour le compte d'organisations et institutions à Genève. L'Office étudie en outre tous les moyens permettant d'utiliser le plus efficacement possible les ressources disponibles. Au cours des cinq dernières années, l'Office a ainsi réduit sa consommation de mazout de 10 %, sa consommation d'électricité de 6 % et celle de l'eau de 39 %.

L'expérience de l'ONUG, ses bonnes pratiques, son souci de satisfaire l'utilisateur et son efficacité sont mis à la disposition d'autres organismes des Nations Unies établis à Genève qui souhaitent s'y associer. Dans ce contexte, l'Office continue de diriger la structure à trois niveaux prévue par le Secrétaire général en ce qui concerne les services communs. Le Comité interinstitutions de gestion des services communs présidé par le Directeur général de l'ONUG, secondé par l'Équipe spéciale chargée des services communs et différents groupes de travail, encourage activement les initiatives prises au niveau local concernant les services communs. Le Groupe des activités communes d'achat (Groupe ACA) a grandement contribué à harmoniser les procédures de passation des marchés et travaille en coordination avec l'Équipe spéciale. Il rassemble 11 organismes et institutions des Nations Unies établis à Genève et son secrétariat permanent est assuré par le Service des achats et des transports de l'ONUG. Le Groupe joue un rôle essentiel car il sert à échanger les données d'expérience, les résultats d'études et les pratiques de référence et coordonne toutes les activités d'achat, en vue de favoriser l'harmonisation des politiques, des normes et procédures et des programmes de formation concernant la passation des marchés et, surtout, de bénéficier d'économies d'échelle sur les marchés internationaux en groupant les achats. La synergie ainsi obtenue a été mise à profit pour passer plus de neuf marchés, l'ONUG jouant le rôle de chef de file. Il s'agissait notamment de contrats de services intéressant le transport aérien et les voyages, les photocopieurs, la fourniture d'électricité et de mazout : des économies annuelles importantes de l'ordre, pour la seule ONUG, de 550 000 dollars pour l'électricité, de 1 million de dollars pour les voyages aériens et de 100 000 dollars pour le mazout ont ainsi pu être réalisées.

En 2005, l'ONUG a repris l'administration de la section des services médicaux qui dépendait auparavant de l'OMS et qui, sous la direction générale de la Division des services médicaux du Siège, assure des fonctions médico-administratives et des prestations cliniques. Le Service médical donne également des consultations en matière de santé et d'hygiène du milieu, à l'intention de tous les bureaux dont le service est assuré par l'ONUG, ainsi que d'un certain nombre d'organisations plus petites établies à Genève et dans d'autres lieux d'affectation.

Doter un personnel diversifié des compétences requises

L'ONUG fournit toute une gamme de services de gestion des ressources humaines (recrutement, affectation et promotion des fonctionnaires, administration des prestations, etc.) à plus de 3 500 fonctionnaires employés dans plus de 30 départements et bureaux situés à Genève, à Bonn (Allemagne) et à Turin (Italie) ainsi que dans plus de 60 bureaux extérieurs dans le monde. En outre, plus de 1 000 contrats de consultants sont exécutés chaque année.

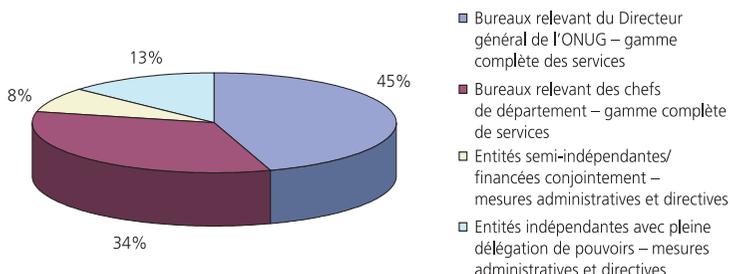
L'ONUG est particulièrement soucieux de passer du rôle de « prestataire de services administratifs » à celui de « partenaire stratégique » avec ses clients afin de systématiser le programme de réforme du Secrétaire général et de développer la fourniture à ces derniers de services intégrés en matière de ressources humaines.

Le perfectionnement du personnel et l'aide à l'organisation des carrières sont assurés grâce à des programmes de formation et d'apprentissage conçus pour aider les fonctionnaires à acquérir des compétences linguistiques et à suivre tant le rythme du progrès technique que l'évolution des missions de l'Organisation.

En 2005, l'ONUG a ouvert un centre d'aide à l'organisation des carrières. Ce dernier a notamment pour vocation d'appuyer la politique de l'Organisation en matière de mobilité et la stratégie globale du Secrétaire général visant à accroître les moyens dont dispose l'Organisation, ainsi que de répondre aux besoins de perfectionnement et aux aspirations professionnelles des fonctionnaires, en les aidant à acquérir et à renforcer les aptitudes et compétences indispensables tout au long de leur carrière.

Une place toute particulière est accordée à la gestion de la mobilité, au renforcement du système de sélection du personnel et à la gestion de ses performances professionnelles. L'ONUG s'emploie par ailleurs à renforcer ses activités de suivi des ressources humaines et à encourager les pratiques les meilleures au sein de ses propres services et chez ses bureaux clients.

Ressources humaines : clients auxquels l'ONUG fournit des services



Renforcer la sécurité

À compter du mois de septembre 2005, le Directeur général a été désigné comme responsable des questions de sécurité pour la Suisse. Assurer la sécurité des fonctionnaires et des visiteurs, ainsi que des 30 000 représentants et participants qui assistent chaque année à diverses conférences et réunions dans les locaux de l'ONUG est une importante responsabilité que l'ONUG et son Directeur général prennent extrêmement au sérieux. De nouveaux mécanismes de coordination ont été instaurés entre les organismes des Nations Unies et, grâce au resserrement des liens avec le Siège à New York, une amélioration sensible permet d'assurer les meilleures conditions de sécurité possibles pour pénétrer tant dans le Palais des Nations que dans son parc. Il y a lieu de noter que, dans le contexte international actuel, rester aussi accessible qu'elle le souhaiterait constitue parfois une gageure pour l'ONU. L'ONUG continue à rechercher un équilibre délicat entre, d'une part, une attitude d'ouverture et, d'autre part, les conditions de sécurité les plus sûres.

Cette année, l'ONUG a entrepris d'importants travaux pour améliorer la protection et la sécurité des usagers et des visiteurs du Palais des Nations. Dans le cadre de ce projet, la clôture extérieure a été renforcée, une pellicule antiéclatement a été installée sur les fenêtres de tous les bâtiments et les équipements du centre des opérations de contrôle ont été rénovés. Le nouveau portail de Pregny, ainsi qu'une voie d'accès à l'annexe du Bocage, devraient être achevés et inaugurés en 2006. Il importe par ailleurs de noter que de nouvelles procédures de sécurité renforcées sont désormais applicables aux visiteurs qui pénètrent dans l'enceinte de l'ONUG avec un véhicule.

Communiquer de façon efficace et rationnelle avec les outils d'information appropriés

Nous vivons à l'ère de l'information et la prestation de services informatiques et télématiques de qualité à plus de 30 organismes ou départements situés à Genève est au cœur de la stratégie de l'ONUG en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). La demande de services croît régulièrement et les types de services fournis évoluent pour répondre aux demandes des clients et à l'évolution des techniques. L'infrastructure du réseau informatique et télématique commencera à être mise à niveau à la fin de l'année, ce qui assurera un environnement plus sûr et plus stable à tous les usagers. Une connectabilité sans fil a été installée dans de nombreuses salles de réunion et sera étendue, avec la possibilité offerte aux représentants et aux participants aux réunions de se connecter à l'Internet. L'utilisation des installations de vidéoconférence dans les locaux de l'ONU a augmenté de plus de 70 % et l'ONUG encourage désormais la tenue de vidéoconférences dans d'autres lieux d'affectation que Genève. Un nouveau système de gestion des archives a été mis en œuvre et est à la disposition de ses clients, ce qui améliore la disponibilité et la sécurité de leurs données.

L'ONUG ne cesse de développer son système intégré de gestion (SIG) pour améliorer l'efficacité et la productivité de l'Organisation. À cet égard, on relèvera l'utilisation accrue des données du système à des fins opérationnelles et analytiques, comme en témoignent les demandes de clients de plus en plus nombreuses. De nombreux perfectionnements fonctionnels ont été régulièrement apportés au système. La modernisation du matériel et le traitement en simultanéité de l'établissement des états de paie ont permis d'améliorer sensiblement les résultats pour l'ensemble des utilisateurs. Dans un domaine connexe, le système intégré de trésorerie, élément vital du SIG, qui a été élaboré et est administré à l'ONUG, a été perfectionné et rendu conforme aux normes financières internationales les plus récentes dans le domaine du paiement électronique.

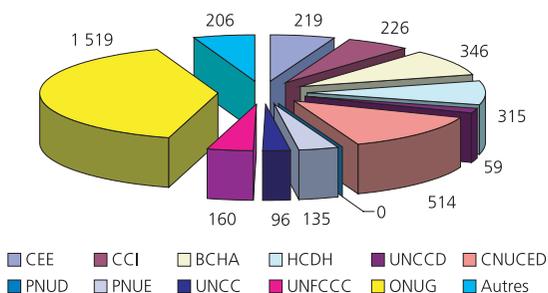
Rationaliser la gestion financière

La paie du personnel et la gestion de l'assurance maladie constituent deux exemples, parmi d'autres, de l'administration d'opérations financières contribuant au bien-être du personnel de l'ONU et ayant des répercussions directes sur leur vie professionnelle. L'ONUG fournit des services d'appui financier de base (allocations de crédits, gestion des postes, gestion des comptes, opérations de paiement, états de paie, fonctions de trésorerie et services d'assurance maladie) à plus d'une vingtaine d'organisations ou

départements installés à Genève ainsi qu'à des entités qui ont leur siège à Bonn ou à Turin. Les services ainsi fournis accroissent l'efficacité du système tout en favorisant la normalisation.

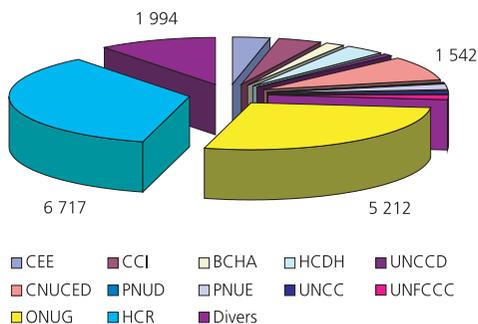
Les fonctionnalités, la sécurité des usagers et les systèmes satellites du SIG ont continué à faire l'objet d'évaluations et d'améliorations régulières en 2005, dans un souci d'efficacité.

**États de paie : clients auxquels l'ONUG fournit des services
(total : 3 795 fonctionnaires), en juin 2005**



**Assurance mutuelle contre la maladie
et les accidents du personnel des Nations Unies, en août 2005**

Nombre de clients bénéficiant des services de l'ONUG
(total : 19 018 sociétaires, dont 3 996 retraités)



Enfin, en 2005, les fonds gérés par l'ONUG se sont montés à 230 millions de dollars au titre du budget ordinaire.

Mettre en œuvre nos promesses pour parer aux menaces et relever les défis de notre temps

*L*e Sommet mondial de 2005 a constitué une rencontre capitale qui détermine déjà les activités de l'ONU. Dans le document final du Sommet, les États Membres ont pris des engagements concrets, qui, pleinement remplis, rendront l'Organisation mieux à même de parer aux menaces et de relever les défis de notre temps. Le document a esquissé l'ouverture progressive d'un nouveau chapitre offrant de nouvelles possibilités, sur la base des acquis des soixante dernières années. Il a permis aux chefs d'État et de gouvernement de réaffirmer leur foi dans l'Organisation des Nations Unies ainsi que leur attachement tant aux buts et aux principes consacrés dans la Charte qu'au droit international, qui sont les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Il a enregistré des progrès dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les maladies, le renforcement des mécanismes de promotion de la paix et de l'action collective pour prévenir les génocides, et aussi dans ceux du terrorisme, des droits de l'homme, de la démocratie, de la gestion du Secrétariat, de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire, de la santé des populations et de l'environnement. Les États Membres ont eu aussi l'occasion de réaffirmer leurs engagements pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

L'absence d'accord dans le domaine du désarmement a été la grande déception du Sommet mondial de 2005. Siège de la Conférence du désarmement (le seul organe de négociation multilatérale en matière de désarmement) et pôle essentiel des négociations internationales dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-

prolifération, l'ONUG ne relâchera pas ses efforts. La nécessité d'arriver à un consensus et de traiter d'urgence de ces questions est toujours aussi pressante et des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération sont indispensables à la sécurité mondiale.

Ce n'est toutefois que dans les années qui viennent que nous pourrons apprécier à sa juste valeur ce qui a été accompli au Sommet mondial de 2005. Ces années seront en effet décisives car il nous appartient désormais de mettre en œuvre les engagements pris lors du Sommet, de faire face à toute une série de menaces et d'enjeux pour la planète, notamment le développement, le terrorisme, l'instauration, le maintien et la consolidation de la paix, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, l'environnement, la santé internationale, l'aide humanitaire et la réforme de la gestion de l'Organisation. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, le document final impose de nouvelles responsabilités à chacun de nous, individuellement, et à nous tous, collectivement. Nous devons nous montrer à la hauteur des engagements pris lors du Sommet et en répondre par l'instauration d'un « contrat mutuel ». Si tous les engagements sont tenus, nous disposerons d'outils plus efficaces pour faire reculer la pauvreté et les maladies, rendre notre monde plus sûr, promouvoir les droits de l'homme et rendre l'ONU plus efficace. Il incombe à tous les États Membres, pays en développement comme pays développés, d'atteindre ces objectifs. Nous devons assumer ensemble nos responsabilités et nous inscrire dans le prolongement de l'héritage historique des fondateurs de l'Organisation.

En collaboration étroite avec ses partenaires, l'ONUG continuera à appuyer et à faciliter ces efforts collectifs et s'emploiera à réaliser les engagements pris. Les atouts propres à Genève, en particulier dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme, du désarmement, de l'action humanitaire, du progrès économique et social, du travail, de la santé, etc., seront déterminants dans les travaux de l'ONUG et des organismes des Nations Unies à Genève.

Centre de diplomatie multilatérale, l'ONUG continuera à mettre à profit les compétences et l'expérience de l'ensemble de ces organismes, contribuant ainsi à promouvoir les objectifs de la communauté internationale.